

# COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU : Mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt le mardi vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents: MM. Gilles DUMOULIN - Pierre-Aimé GIRARDOT - Mathieu GIRARDOT - Estelle GOUHENANT - Didier GUEUTAL - Martine LOUVET - Christine MORENO - Sarah MUGNIER - Daniel SAINT-VOIRIN - Henri SCANAVIN - Eric TUETHEY - Frédéric XOLIN -

Absents excusés : Mélanie CHABOUD-VELLE - Samuel MARCHAND - Hervé SILVANT -

Madame Estelle GOUHENANT a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

#### Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 (commune – eau - assainissement) - délibération N°1
- 3 – Compte administratif 2019 de la commune – affectation des résultats de fonctionnement - délibération N°2
- 4 – Protection de la ressource en eau : engagement de la commune au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics - délibération N°3
- 5 – Convention tripartite ADU / COMMUNE / PMA concernant l'échange des données relatives aux documents d'urbanisme – délibération N°4
- 6 – Convention entre la commune et l'Association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt » pour la création et l'entretien des sentiers pédestres – délibération N°5
- 7 – Avis sur le dossier – arrêt du projet SCoT Nord Doubs – délibération N°6
- 8 – Bois résineux – contrat d'approvisionnement, vente et exploitation groupées – délibération N°7
- 9 – Présentation du rapport final concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire et la salle des fêtes
- 10 – Elections municipales les 15 et 22-03-2020
- 11 – Informations travaux en cours
- 12 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 13 – Questions diverses

#### 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 11/12/2019.

#### 2 – Adoption des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 (commune – eau - assainissement) - délibération N°1

Le Conseil Municipal :

- réuni sous la présidence de Mme Sarah MUGNIER,  
- délibérant sur les comptes de gestion 2019 dressés par Mme la Trésorière et les comptes administratifs 2019 dressés par M. GIRARDOT Pierre-Aimé, Maire,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré pour la gestion : de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement,

- 1) Lui donne acte de la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs,
- 2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes des services de l'eau et de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 dont les résultats définitifs sont arrêtés à :

#### \* Commune :

- excédent de fonctionnement cumulé :	182 580.43 €
- excédent d'investissement cumulé :	12 624.87 €
Excédent global de clôture	195 205.30 €

#### \* Service de l'eau :

- excédent d'exploitation cumulé :	2 030.93 €
- excédent d'investissement cumulé :	2 545.96 €
Excédent global de clôture :	4 576.89 €

\* Service de l'assainissement :

- excédent d'exploitation cumulé :	410.38 €
- excédent d'investissement cumulé :	1 645.86 €
Excédent global de clôture :	2 056.24 €

Suite au transfert des compétences eau et assainissement à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) au 01/01/2020, les budgets annexes eau et assainissement sont de ce fait dissous au 31/12/2019 et il convient d'intégrer les résultats ci-dessus des budgets eau et assainissement aux résultats de la commune.

**3 – Compte administratif 2019 de la commune – affectation des résultats de fonctionnement - délibération N°2**

Le Conseil Municipal, après avoir ce jour entendu et approuvé le compte administratif 2019 de la commune, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Pour mémoire :

- Excédent fonctionnement antérieur reporté : 100 103.07 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 82 477.36 €
- Excédent global de fonctionnement au 31/12/2019 : 182 580.43 €

Le solde positif est affecté comme suit :

- En réserve : article Investissement recette 1068 : 15 786.53 €
- En report à nouveau : article Fonctionnement recette 002 : 166 793.90 €

**4 – Protection de la ressource en eau : engagement de la commune au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics - délibération N°3**

Le Maire présente au Conseil Municipal une Charte d'entretien des espaces publics ci-annexée.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du niveau 3 de cette charte.

**5 – Convention tripartite ADU / COMMUNE / PMA concernant l'échange des données relatives aux documents d'urbanisme – délibération N°4**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre aux services de la commune de pouvoir accéder aux informations de la base de données PLU à partir d'Intr@geo, outil SIG mutualisé de consultation et de gestion mis à disposition par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) au bénéfice des communes, il convient de signer une convention tripartite entre l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard), PMA et la commune.

Le Maire présente au Conseil Municipal cette convention.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

**6 – Convention entre la commune et l'Association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt » pour la création et l'entretien des sentiers pédestres – délibération N°5**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune et l'Association « Les Randonneurs de la Vallée du Rupt » pour la création et l'entretien des sentiers pédestres.

Cette convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation et l'entretien de sentiers de randonnée pédestre.

Le Conseil Municipal, information du maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

**7 – Avis sur le dossier – arrêt du projet SCoT Nord Doubs – délibération N°6**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 22-11-2019.

Il présente au Conseil Municipal le contenu du SCoT (Rapport de Présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et Document d'Orientation et d'Objectifs).

Le Conseil Municipal information et présentation faite par le Maire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le dossier de projet de SCoT Nord Doubs avec les réserves et remarques suivantes :

- considérant le ratio de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers entre l'habitat et les zones d'activités économiques, le Conseil Municipal estime qu'il devrait être plus en faveur de l'habitat au vu des zones économiques actuellement à requalifier,

- considérant l'objectif de production de logements et de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, le Conseil Municipal souhaite une mutualisation des surfaces et de la production des logements entre tous les bourgs et tous les villages, en fonction du développement futur de ceux-ci,
- considérant l'objectif de production de 400 logements par an et la répartition au prorata de la population, le Conseil Municipal souligne qu'il aurait été plus judicieux de prendre en compte la configuration des villages, leurs armatures urbaines et leurs contraintes,
- considérant que le coefficient de rétention foncière est bien supérieur à 30 % pour de nombreuses dents creuses, avec une contrainte PPRi qui limite considérablement la réhabilitation d'espaces dégradés et au vu de la configuration du village, la principale possibilité d'urbanisation est en extension de l'enveloppe urbaine.

#### **8 – Bois résineux – contrat d'approvisionnement, vente et exploitation groupées – délibération N°7**

Le Conseil Municipal de Longeville sur Doubs donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (sapin-épicéa) pour un volume prévisionnel annuel de 600 m<sup>3</sup>.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés.

Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Longeville sur Doubs la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

#### **9 – Présentation du rapport final concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire et la salle des fêtes**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport final concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire et la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après présentation faite par le Maire et au vu des investissements à réaliser et du temps de retour sur ceux-ci, décide de ne pas lancer de travaux dans l'immédiat.

#### **10 – Elections municipales les 15 et 22-03-2020**

Composition du bureau de vote pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

#### **11 – Informations travaux en cours**

Travaux de création de 2 pièces au logement communal 23 Grande Rue se terminent.

#### **12 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération**

- Compte-rendus du conseil communautaire des 30-01-2020 et 20-02-2020.

#### **13 – Questions diverses**

- Salon littéraire le samedi 29 février 2020 de 14 h à 18 h à la salle des fêtes.
- Salon de l'artisanat et des vins les 18 et 19 avril 2020 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Signatures</b>
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 <sup>er</sup> Adjoint	M. DUMOULIN Gilles	x		
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M. MARCHAND Samuel		x	
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x		
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. TUETÉY Eric	x		
	Mme CHABOUD-VELLE Mélanie		x	
	Mme GOUHENANT Estelle	x		
	M. GIRARDOT Mathieu	x		
	M. GUEUTAL Didier	x		
	Mme LOUVET Martine	x		
	Mme MORENO Christine	x		
	M. SAINT-VOIRIN Daniel	x		
	M. SCANAVIN Henri	x		
	M. SILVANT Hervé		x	
	M. XOLIN Frédéric	x		
	<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	